

CARTE D'IDENTITE
PIECES A FOURNIR POUR UNE PREMIERE DEMANDE

PERSONNE MAJEURE :

- 1 copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance
 - 2 photos d'identité conformes (35mm x 45 mm), identiques et récentes, tête nue, de face, fond clair et uni (La taille du visage : 32mm à 36 mm)
 - 1 justificatif de domicile récent à son nom et adresse (Quittance EDF/ Facture de téléphone, gaz, eau Carte de Sécurité Sociale/Carte mutuelle/Carte électeur/CAF/Avis imposition...) *Si pas de justificatif à son nom : Fournir un justificatif de la personne chez qui vous vivez + la copie de sa carte d'identité + son attestation sur l'honneur certifiant que vous vivez bien à la même adresse*
- ATTENTION :** Les RIB, Cartes grises, Attestations d'assurance automobiles sont irrecevables.

PERSONNE MINEURE :

- 1 copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance
 - 2 photos d'identité conformes (35mm x 45 mm), identiques et récentes, tête nue, de face, fond clair et uni (La taille du visage : 32mm à 36 mm)
 - Empreinte obligatoire dès l'âge de 13 ans
 - 1 justificatif de domicile récent du représentant légal (Quittance EDF/ Facture de téléphone, gaz, eau Carte de Sécurité Sociale/Carte mutuelle/Carte électeur/CAF/Avis imposition...)
- ATTENTION :** Les RIB, Cartes grises, Attestations d'assurance automobiles sont irrecevables.
- Copie de la carte d'identité du représentant légal en cours de validité
 - Pour les enfants de parents divorcés ou séparés : Fournir, s'il y a, copie du jugement (Fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant)

NORMES OFFICIELLES
DES PHOTOS D'IDENTITE :

